



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 30 JUIN 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. CÉLAN ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. GRENADE à Mme CONTRAIRES ; M. ETCHEGARAY à M. LABAYLE ; M. PAUL-DEJEAN à M. MORDORGE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. VOISIN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.  
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU 26 MARS 2009.

Madame GIBAUD-GENTILI soumet à l'approbation du Conseil de la Communauté d'Agglomération le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le .....

01 JUIN 2009  
01 JUIL. 2009

Affiché le .....



P/Le Président,  
Le Vice-Président Délégué,

Christian MILLET-BARBÉ

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 26 MARS 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz à Bayonne, le Jeudi 26 mars 2009 à 18 heures, sur invitation en date du 17 mars 2009, affichée le 17 mars 2009 et transmission d'un ordre du jour rectifié et complété en date du 24 mars 2009 affiché le 24 mars 2009. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération.

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO (jusqu'au rapport n° 17) ; LABAYLE, Michel VEUNAC (jusqu'au rapport n° 8) ; MONDORGE (à partir du rapport n° 22bis), Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN (pour les rapports n° 1 et 26) ; PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE (jusqu'au rapport n° 22) ; BISAUTA, MM. ABEBERRY, ROUX (jusqu'au rapport n° 17) ; Jacques VEUNAC, LOZANO (jusqu'au rapport n° 9) ; LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN (à partir du rapport n° 8), CAUSSE (jusqu'au rapport n° 12) ; Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ETCHEGARAY, BRISSON, GOUFFRANT, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. DAUBAGNA (à partir du rapport n° 18) ; M. MONDORGE à M. VOISIN (pour les rapports 1 et 26) ; M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY (à partir du rapport n° 9) ; M. VOISIN à M. ESPILONDO (pour les rapports 2 à 7) et à M. CÉLAN (à partir du rapport n° 8) ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. MONDORGE (à partir du rapport n° 22bis) ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. ROUX à M. PAUL-DEJEAN (à partir du rapport n° 18) ; M. LOZANO à M. POMMIEZ (à partir du rapport n° 10) ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, Monsieur GRENET propose à l'Assemblée d'aborder la question de l'aire de grand passage pour les gens du voyage.

Une réunion importante s'est tenue dans la matinée, à la Sous-Préfecture de Bayonne, à la demande de la municipalité angloise représentée par Monsieur VOISIN.

Il est apparu, au cours de cette séance de travail, que la situation actuelle ne pouvait plus perdurer. L'Etat, par le biais de Monsieur le Sous-Préfet, a rappelé qu'il convenait de se mettre rapidement en conformité avec les dispositions de la Loi relative à l'accueil des gens du voyage.

Monsieur VOISIN lui a explicité la position de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur GRENET relate quelques dates importantes relatives à l'avancement de ce dossier.

Suite aux dégradations importantes constatées sur le site de Girouette à Anglet, Monsieur ESPILONDO a saisi la Communauté d'Agglomération, le 16 octobre 2008, afin que soit examinée la faisabilité de la réalisation d'une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage, sur un terrain propriété de la Communauté d'Agglomération aux confins des quartiers Sutar/Brindos.

...

Après l'établissement des relevés topographiques réalisés sur ce site et des études d'accès, les services de la Communauté d'Agglomération ont confirmé la faisabilité technique de la réalisation de cet équipement. Seul l'accès au terrain présente une difficulté.

Le 20 novembre 2008, le principe de cet aménagement a été présenté aux services de l'Etat en Sous-Préfecture. Le projet a reçu un accueil favorable, sous réserve que la capacité d'accueil soit égale à au moins 50 places (le terrain permettant en fait l'accueil de 80 à 100 caravanes).

Cet aménagement permettrait à la Communauté d'Agglomération, dont c'est la compétence, d'être en adéquation avec la loi.

Le Bureau Communautaire a décidé à l'unanimité, lors de sa réunion du 19 janvier 2009, le lancement des études et de la concertation nécessaires à la réalisation de l'opération. Ce jour là Monsieur le Maire d'Anglet et le Président de la CABAB ont présenté le projet au Maire d'Arcangues.

Les 19 et 20 Janvier, les 04 et 24 février 2009 les représentants de quatre associations de riverains des Quartiers de Sutar, Brindos et Girouette ont été reçus, dans le cadre de la concertation préalable par les élus anglois en Mairie. Ils n'ont pas relevé d'opposition systématique à ce projet.

La Commune d'Arcangues a été saisie officiellement sur la problématique de l'accès. Dans sa réponse, Monsieur le Maire d'Arcangues sollicite une étude complémentaire portant sur un accès par Anglet, avant de saisir son Conseil Municipal. Il n'avait pas laissé planer de doute sur la nature de la réponse qu'il nous adresserait, probablement défavorable.

L'accès par Anglet est impossible, pour des raisons de sécurité. En effet, il faut franchir la voie ferrée en empruntant un passage à niveau en baïonnette non protégé et dans lequel il est impossible d'engager 80 ou 100 caravanes pour pénétrer sur le terrain.

La Communauté d'Agglomération ne peut plus tergiverser et doit se mettre en conformité avec les dispositions législatives.

Les élus ne peuvent pas saisir les forces de l'ordre pour faire évacuer des caravanes qui stationnent illégalement sur le territoire d'une Commune en l'absence d'aire de grand passage.

La Communauté d'Agglomération dispose de terrains familiaux et de l'aire d'accueil de Landa Ttipia.

Il manque une aire de grand passage pour accueillir les gens du voyage lors des transhumances, pendant la saison estivale.

Ce sujet concerne l'intérêt général. L'autorité préfectorale est prête à prendre ses responsabilités dans la mesure où la Communauté d'Agglomération prend les siennes.

Cette volonté unanime permettra à l'autorité préfectorale de faire valoir ses arguments et ses moyens pour permettre l'acheminement des caravanes sur ce terrain que la Communauté d'Agglomération est prête à aménager puisque les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

En qualité de Président de la CABAB, Monsieur GRENET assumera ses responsabilités.

Monsieur GRENET propose à l'Assemblée, en préambule, d'affirmer sa solidarité sur ce projet.

Monsieur ESPILONDO formule la même nécessité de réaliser ce projet.

« L'aménagement de l'aire de grand passage est nécessaire pour faire respecter la loi, dans chacune des Communes. Par ailleurs, la loi a réglé ce phénomène social qui existe et elle n'a été remise en cause par personne. Elle a d'ailleurs, au fil du temps, été améliorée par les différentes majorités.

Il appartient donc aujourd'hui, aux élus communautaires, de régler ce problème sans ambiguïté en s'y engageant solennellement. Il faut répondre à l'émotion exprimée par les riverains du site et notamment les habitants d'Arcangues. Pour les habitants des quartiers Brindos et Sutar la situation est moins sensible.

La solution peut être trouvée en installant des protections suffisantes montrant la volonté de matérialiser et d'installer cette aire de grand passage.

Il faut que les riverains se sentent en sécurité ; la CABAB doit mettre tout en œuvre et percevoir peut être à ce titre une aide de l'Etat. »

Monsieur ESPILONDO souhaite que l'ensemble de l'Assemblée s'engage d'une manière unanime. La Commune est la première concernée puisque le site est sur son territoire. Il faut que cet aménagement soit réalisé en apportant tous les apaisements voulus aux riverains. Monsieur ESPILONDO invite également ses collègues qui ont des appréciations différentes ou un désaccord sur ce projet à formuler leurs observations.

Monsieur Didier BOROTRA exprime la solidarité complète et totale de la Ville de Biarritz envers les Villes d'Anglet et de Bayonne, d'autant qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté d'Agglomération.

La Ville de Biarritz est directement concernée puisque la principale voie d'accès passe sur le territoire de Biarritz.

Il prendra toutes les mesures nécessaires pour que l'accès se fasse de la meilleure manière, dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur GRENET indique que les trois Maires sont d'accord sur l'impérieuse nécessité de régler enfin ce problème. Les conditions sont réunies : maîtrise du foncier, inscription des crédits au budget et accord de la Commune concernée.

Il faut aujourd'hui afficher l'unanimité de l'Assemblée communautaire pour régler cette question afin que l'Etat puisse prendre ses responsabilités.

En conséquence, Monsieur GRENET sollicite ses collègues pour porter unanimement ce projet qu'il serait souhaitable de régler pour la prochaine saison estivale.

Après avoir obtenu l'accord unanime de l'Assemblée, aucun membre ne s'étant manifesté il remercie ses collègues.

\*\*\*\*\*

Monsieur VOISIN, doit quitter rapidement la réunion. Monsieur GRENET propose d'examiner en priorité le rapport n° 26.

Concernant le rapport n° 22 Bis, il recueille l'accord du Conseil d'Agglomération pour son adoption selon la procédure d'urgence prévue par l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## URBANISME

### O/J N° 26 - URBANISME - ANGLET ET BAYONNE. SCI CENTRES COMMERCIAUX BAB 2 - AVENANT N° 1 DU BAIL A CONSTRUCTION.

Rapporteur : Monsieur VOISIN.

Monsieur GRENET explique que cette négociation menée par Monsieur VOISIN, avec ténacité et patience, est difficile en raisons des enjeux fonciers et financiers. Des questions de maîtrise foncière et d'accès à l'ancien Country Club restent à régler.

Monsieur VOISIN indique que l'avenant au bail à construction est finalisé. Par contre il faut continuer les négociations pour permettre à la Communauté d'Agglomération de conduire des projets urbains sur la périphérie du site, en particulier le Transport en Commun en site propre.

Monsieur GRENET remercie Monsieur VOISIN qui gère ce difficile dossier.

Le rapport et le projet d'avenant n° 1 au bail à construction sont adoptés à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GENERALE

### O/J N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 26 JANVIER ET 13 FEVRIER 2009.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération prend acte des procès-verbaux des séances des 26 janvier et 13 février 2009.

### O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 19 JANVIER ET 09 FEVRIER 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### O/J N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Madame GIBAUD-GENTILI.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 4 - ADMINISTRATION GENERALE.  
AJUSTEMENT DE LA REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le Conseil Communautaire :

- prend acte que la Ville de Bayonne désignera un Conseiller Communautaire Titulaire supplémentaire ;
- enregistre le retrait d'un délégué pour la Ville de Biarritz.

La répartition des délégués des Communes au sein du Conseil Communautaire s'établit désormais comme suit :

	Nombre de délégués	
	Titulaires	Suppléants
<b>Bayonne</b>	<b>10</b>	<b>4</b>
<b>Anglet</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
<b>Biarritz</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>12</b>

Le nombre des délégués suppléants, quatre par Commune, reste inchangé.

Monsieur BOROTRA n'est pas en mesure d'indiquer le nom du délégué biarrot qui quittera l'Assemblée Communautaire. Le Conseil Municipal de Biarritz doit en délibérer préalablement.

A cet égard, il suggère de prendre en compte, pour la représentation des Villes au sein du Conseil d'Agglomération, le chiffre retenu pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

En effet, dans le cadre du transfert des compétences et notamment des impôts, il rappelle que les occupants des résidences secondaires payent les impôts fonciers et la taxe d'habitation.

En accord avec le Secrétaire d'Etat, un amendement va être déposé. En effet, actuellement, le calcul de la D.G.F., prend en compte le chiffre de la population légale au 3<sup>1</sup> décembre 2006 et le nombre de résidences secondaires recensé en 1999.

Le nombre actualisé de résidences secondaires devrait être connu en cours d'année 2009 et l'amendement proposera une rectification du montant de la D.G.F. pour cette année.

Il invite Madame JARRAUD-VERGNOLLE à s'associer à cet amendement. Elle demande dans quel véhicule législatif il va être déposé.

Monsieur BOROTRA souligne cette incohérence dans le calcul de la D.G.F. Il repose sur deux paramètres différents : la population réelle de 2006 et le nombre de résidences secondaires recensé en 1999. Cette incohérence provient du fait que l'I.N.S.E.E. n'est pas en mesure de communiquer le chiffre des résidences secondaires qui risque d'ailleurs d'être en augmentation sur le territoire d'Anglet.

Il invite le Conseil à réfléchir sur cette idée.

Monsieur GRENET indique que ce rapport est strictement conforme avec la position exprimée par le représentant de l'Etat.

Monsieur BOROTRA n'a pas vu de courrier de Monsieur le Sous-Préfet relatif à la modification de la représentation au Conseil Communautaire. Il lui a été indiqué qu'elle ne pourrait pas intervenir en cours de mandat.

Monsieur GRENET ne souhaite pas fragiliser juridiquement tous les actes de la Communauté d'Agglomération. Un recours pourrait être intenté par un tiers, arguant du fait que 25 élus siègent au Conseil, avec un biarrot en surnombre, la représentation de la Ville de Bayonne devant être augmentée.

Si l'amendement est voté, il est tout à fait d'accord pour réajuster en conséquence la représentation au Conseil d'Agglomération, seule la conformité avec la loi le préoccupe.

Monsieur BOROTRA précise que l'amendement ne modifiera pas le chiffre de la population légale mais celui retenu pour le calcul de la D.G.F.

Monsieur BOROTRA indique qu'il existe pour lui un doute sur l'analyse juridique qui vient d'être faite, même si sur le fond des choses cela ne le gêne pas.

Monsieur GRENET demande à Monsieur HAUSWIRTH de faire confirmer, par écrit, par Monsieur le Sous-Préfet que la modification de la représentation au Conseil d'Agglomération doit intervenir en cours de mandat et le plus rapidement possible, le décret étant paru le 30 décembre 2008.

Le Conseil Municipal de Bayonne délibère le 27 mars pour l'élection d'un délégué supplémentaire.

Monsieur GRENET demande s'il y a des observations sur ce rapport.

En l'absence d'autres remarques, le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 - ADMINISTRATION GENERALE.  
REMPLACEMENT DE MONSIEUR MICHEL VEUNAC A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES  
GRANDES VILLES DE FRANCE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Monsieur Michel VEUNAC est remplacé par Monsieur Guy LAFITE à l'Association des Maires des Grandes Villes de France.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 Bis - ADMINISTRATION GENERALE.  
REMPLACEMENT DE MADAME GIBAUD-GENTILI A LA COMMISSION LOCALE  
D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE - SITE DE BATZ A BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Madame GIBAUD-GENTILI est remplacée par Madame Martine BISAUTA à la Commission Locale d'Information et de Surveillance - Site de Batz à Bayonne.

La C.L.I.S. a été créée en amont de la construction de l'usine, dans un souci de transparence, alors qu'en fait elle est chargée de surveiller le fonctionnement d'une installation.

Le problème du traitement des déchets ménagers sur le site de Batz constitue un problème d'intérêt général. Monsieur GRENET sollicitera, le moment venu, la solidarité de l'Assemblée, comme cela vient d'être fait pour l'aire de grand passage des gens du voyage.

Ce sujet revêt une grande importance ; il ne faut pas laisser dire et faire n'importe quoi. Malgré des sensibilités politiques différentes, les élus doivent régler cette question rapidement. En effet, faute de décision aujourd'hui, ils auront dans un avenir proche à gérer des stocks d'ordures ménagères importants.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## RESSOURCES

### O/J N° 6 - RESSOURCES - FINANCES. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### O/J N° 7 - RESSOURCES - FINANCES. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2008 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU PORT DE PLAISANCE, DU C.F.A., DE L'ASSAINISSEMENT ET DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### O/J N° 8 - RESSOURCES - FINANCES. BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Monsieur BOROTRA explique en détail le rapport de présentation.

Monsieur GRENET souligne l'importance de l'augmentation des charges de personnel. Après quelques mois d'observation, il propose de renforcer un certain nombre de dispositif de la Communauté par des recrutements.

Ces ajustements, en début de mandat, vont permettre de travailler pendant les cinq années à venir. Cet effort là ne sera pas renouvelé tous les ans car l'augmentation des charges de personnel est surveillée avec beaucoup de vigilance.

Si ce poste n'est pas maîtrisé, la Communauté d'Agglomération pourrait rencontrer des difficultés pour couvrir ses dépenses.

Les perspectives de recettes pour l'avenir sont assez floues. La première concerne la taxe professionnelle qui devrait être remplacée par un autre impôt ; celui-ci devrait rapporter autant que la T.P. soit 36,5 M€ pour la Communauté d'Agglomération.

Le maintien des investissements à un haut niveau constitue une volonté politique commune affichée. Cette mesure est importante pour le maintien de l'emploi dans notre bassin de vie. Si les Collectivités Publiques, qui représentent un donneur d'ordre important à hauteur de 75 % relâchent leurs efforts, il est évident que des difficultés vont apparaître. Le temps de la crise, les élus locaux veulent soutenir l'emploi de la région. Il faut éviter des drames humains, comme ceux que connaît le secteur de l'automobile. Dès l'instant où la région est relativement épargnée il faut soutenir cet effort d'investissement.

Monsieur GRENET souligne l'excellent travail réalisé par les Services communautaires et notamment celui de l'équipe de Messieurs GINESTE et SCOHY qu'il remercie.

Il est agréable de travailler avec des dossiers parfaitement maîtrisés et bien présentés.

Monsieur MILLET-BARBÉ vient d'avoir une réunion avec les Services de l'Etat concernant les chiffres annoncés de l'emploi.

Le mois écoulé, 85 000 emplois ont été perdus, s'ajoutant aux 90 000 perdus en janvier. Les prévisions affinées et sérieuses font état d'un million de chômeurs supplémentaires en 2009. Ces chiffres sont maintenant officiels. Les plans sociaux qui s'annoncent, y compris dans notre bassin d'emploi, risquent d'être dramatiques parce que d'une ampleur inimaginable.

S'ajoute à ces statistiques le phénomène « un plus un », c'est-à-dire le salarié licencié par le petit employeur obligé de s'en séparer, faute de ne plus pouvoir faire face à ses charges.

La question de l'emploi se pose par le plan de soutien à l'économie locale grâce aux programmes d'investissements des différentes collectivités mais au-delà de ce soutien à l'économie locale et à l'emploi une véritable implosion sociale risque de se produire.

L'Etat via le Préfet va proposer très rapidement un plan massif d'embauches au titre des contrats aidés, avec probablement une aide de 90 % proposée par l'Etat.

Monsieur MILLET-BARBÉ n'imagine pas que les élus locaux puissent rester en dehors de ce processus. Les Collectivités Territoriales, quelle que soit leur taille, devront agir pour éviter un drame social.

Il faudra engager une réflexion tant au niveau de la Communauté d'Agglomération que des Communes sur ce thème pour voir comment participer à cet effort ponctuel. En effet, ces contrats sont limités dans le temps.

La France est un peu moins touchée que d'autres pays européens parce qu'elle gère un certain nombre d'emplois publics. Si ce n'était pas le cas elle serait dans une situation similaire à celle de l'Espagne.

Monsieur MILLET-BARBÉ propose à ses collègues d'engager une réflexion sur cette problématique.

Monsieur GRENET refuse de faire « du catastrophisme prévisionnel ». Tous les élus locaux déploient le maximum d'efforts pour que la situation évolue le moins mal possible.

Il se déclare très prudent concernant les emplois aidés financés à hauteur de 90 % par l'Etat. En effet, sa dette est passée de 55 à 105 milliards d'euros auxquels s'ajoutent les 20 milliards d'euros de déficit de la Sécurité Sociale.

Il faut rester raisonnable car il paraît irréaliste de demander aux élus locaux :

- > d'investir d'une manière beaucoup plus importante que prévue pour maintenir l'emploi ;
- > et en plus d'augmenter les charges de fonctionnement en finançant des emplois aidés.

L'Etat subventionnera ces postes pendant un ou deux ans et la Collectivité devra ensuite en assumer totalement la charge financière.

Il ne faut pas faire n'importe quoi et il convient d'attendre l'évolution de la situation avec une attitude volontariste. Aujourd'hui la situation de notre bassin d'emploi n'est pas aussi dramatique que dans d'autres régions.

Monsieur GRENET souhaite que l'investissement des Collectivités Territoriales permette le maintien des emplois dans notre bassin de vie. Néanmoins les Collectivités Territoriales seront impuissantes si des entreprises de la taille de Dassault ou de la Sagem rencontrent des difficultés.

Il espère que ces entreprises sauront s'adapter pour surmonter, le mieux possible, cette période de crise.

Monsieur GRENET corrige le discours de Monsieur MILLET-BARBÉ. Son propos extrêmement alarmiste n'est pas une bonne méthode pour communiquer en période de crise.

En cas de sévères difficultés, il faudra être solidaire. Il ne faut pas ouvrir la boîte de Pandore pour effrayer l'opinion.

Par ailleurs, Monsieur GRENET relate la réunion tenue à l'Assemblée Nationale concernant les évaluations des Maisons de l'Emploi. Celle de Bayonne est bien positionnée et son rôle risque d'être primordial prochainement.

Monsieur BOROIRA indique que les Préfets sont là pour exprimer la politique gouvernementale. Les Collectivités Territoriales ne peuvent pas présenter de budget en déficit contrairement à l'Etat.

Par ailleurs, le niveau acceptable du taux de la taxe professionnelle, seul impôt perçu par la Communauté d'Agglomération, est atteint. Dans les années à venir les Collectivités Territoriales vont subir les conséquences de la crise. Pour 2009 la recette de T.P. est maintenue car elle est calculée sur les bases de 2007. Dès 2008, la Communauté d'Agglomération risque de rencontrer des difficultés.

Si l'Etat remplace la T.P. par un autre impôt, la recette perçue par la Communauté d'Agglomération ne sera pas plus importante qu'actuellement.

Monsieur BOROIRA pense qu'il faudra prendre ses responsabilités, le moment venu, en fonction des possibilités et des conditions du moment ; elles ne seront peut-être pas aussi catastrophiques que prévu.

Monsieur GRENET invite ses collègues à adopter une démarche volontariste et décidée afin d'être en mesure de réagir le moment venu.

Le rapport et le Budget Primitif 2009 du Budget Principal sont adoptés à l'unanimité.

**O/J N° 9 - RESSOURCES - FINANCES.**  
**BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE.**

Rapporteur : Monsieur BOROIRA.

Le rapport et le Budget annexe Primitif 2009 du Port de Plaisance sont adoptés à l'unanimité.

**O/J N° 10 - RESSOURCES - FINANCES.**  
**BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.**

Rapporteur : Monsieur BOROIRA.

Monsieur GRENET indique que le C.F.A. est dirigé par une directrice dynamique et il fonctionne bien. L'aide de la Région en faveur de cette structure s'est accrue ces dernières années.

Ce pôle de formation doit être développé et dans le même ordre d'idée, fin 2009, le chantier du Pôle Territorial de formation va débiter.

Monsieur GRENET estime, dans l'intérêt des jeunes, qu'il faut développer ces structures de formation continue.

On rencontre aujourd'hui beaucoup de difficultés pour avoir des artisans et la main d'œuvre est souvent sous-qualifiée.

Il faut orienter les jeunes vers ces filières de formation car il existe des débouchés dans certains secteurs ce qui n'est pas toujours le cas dans certaines filières d'enseignement supérieur.

Monsieur BOROTRA souligne que l'augmentation de l'aide de la Région témoigne de la reconnaissance du bon travail du C.F.A.

Monsieur GRENET estime qu'il fallait le souligner et il rend hommage au travail réalisé par Madame LATOURNERIE.

Le rapport et le Budget annexe Primitif 2009 du Centre de Formation d'Apprentis sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 11 - RESSOURCES - FINANCES.  
BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Monsieur GRENET souligne l'importance des sommes consacrées à l'assainissement.

Ainsi que cela a été le cas pour le bassin d'orages du Pont GRENET, la Communauté d'Agglomération a dû prendre en charge des surcoûts imprévus. Elle a engagé un contentieux et avancé les sommes nécessaires pour terminer le chantier.

Il importe de continuer les travaux d'assainissement sur les trois Communes et à ce titre un crédit de 2 M€ d'investissement est prévu pour chaque Commune.

Le rapport et le Budget annexe Primitif 2009 du Service de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 12 - RESSOURCES - FINANCES.  
BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Monsieur GRENET explique que les Zones d'Aménagement de Donzacq et d'Aritxague sont en cours d'achèvement. Les travaux de la Zone de Technocité démarrent et il faudra rester ferme sur la vocation technologique de cette zone.

Le rapport et le Budget annexe Primitif 2009 des Zones d'Aménagement sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 13 - RESSOURCES - FINANCES.  
VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR  
L'ANNEE 2009.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Monsieur GRENET indique que l'achat de sacs poubelles est programmé, y compris pour les foyers équipés de containers. En effet, il a été constaté que les concitoyens déversaient leurs ordures ménagères directement dans les containers pour éviter l'achat de sacs. Ces comportements coûtant cher à la collectivité, il est par conséquent plus avantageux d'équiper ces foyers en sacs poubelles.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 14 - RESSOURCES - FINANCES.  
VOTE DU TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE POUR 2009.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 - RESSOURCES - FINANCES.  
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2009.

Rapporteur : Monsieur BOROTRA.

Deux ajustements sont intervenus depuis la réunion de la Commission Générale. A la suite des accords avec le Président du Syndicat, la subvention initialement prévue de 32 200 Euros en faveur du Syndicat Mixte Kosta Garbia sera de 30 0000 Euros. Egalement la subvention en faveur de la Maison de l'Emploi a été précisée et ventilée comme suit:

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| ➤ GIP DSU                | 323 957 Euros au lieu de 357 823 Euros ; |
| ➤ GIP DSU PLI            | 60 866 Euros au lieu de 27 000 Euros ;   |
| ➤ GIP Maison de l'Emploi | 96 134 Euros (inchangé)                  |

Monsieur GRENET indique qu'il a eu une réunion avec Monsieur BORLÖÖ. Il lui a remis le dossier du Transport en Commun en Site Propre qui comporte deux phases. Les travaux d'aménagement nécessitent la mobilisation de crédits importants et une subvention de 20 % du coût a été sollicitée au titre du Grenelle de l'Environnement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur GRENET exprime ses remerciements à Monsieur BOROTRA pour la clarté de la présentation des dossiers relatifs aux questions financières.

O/J N° 16 - RESSOURCES - FINANCES.  
CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER.

Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Monsieur GRENET souligne la qualité des services rendus par cette société dont la plupart des membres sont des bénévoles.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 17 - RESSOURCES - FINANCES.  
SYNDICAT MIXTE KOSTA GARBIA - MODIFICATION DES STATUTS.

Rapporteur : Monsieur DAUBAGNA.

Le Conseil d'Agglomération :

- approuve les nouveaux statuts du Syndicat ;
- désigne les 6 délégués communautaires titulaires et suppléants suivants pour siéger au Syndicat :

Ville	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
BAYONNE ANGLLET BIARRITZ	Mme GIBAUD-GENTILI, M. CAUSSE MM. DAUBAGNA, J. VEUNAC M. GRENADE, Mme LANNEVERE	M. POMMIEZ, Mme BISAUTA MM. CELAN, CAZAUX M. DOMEGE, M. POUEYTS

Il est précisé que la participation de la CABAB pour l'année 2009 sera de 30 000 Euros.

Le rapport et les projets de statuts sont adoptés.

Monsieur Jacques VEUNAC ne participe pas part au vote.

O/J N° 18 - RESSOURCES - FINANCES - BAYONNE.  
CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUALUDIQUE DES HAUTS DE SAINTE-CROIX.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Dans le cadre du montage de ce dossier, il a eu un entretien avec le Président de la Fédération Française de Natation. Une réunion doit se tenir le 06 avril prochain avec le Centre National des Sports, structure chargée de l'octroi des subventions pour les équipements sportifs. La Ville de Bayonne a sollicité les subventions rapidement. Compte tenu de l'accueil réservé à ce dossier, Monsieur GRENET espère percevoir les aides attendues du C.N.D.S.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 19 - RESSOURCES - ENSEIGNEMENT.  
ECOLE SUPERIEURE D'ART. PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : Monsieur ABEBERRY.

Messieurs GRENET et BOROTRA ont accueilli les 15 étudiants de la première promotion dont un élève chinois et un élève américain.

L'inauguration prévue le 30 avril prochain à 18 heures 30 devrait s'effectuer en présence de Madame ALBANEL, Ministre de la Culture et de la Communication.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
AJUSTEMENT DE L'ETAT DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 21 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
EMPLOI DE DIRECTEUR DU SERVICE GENS DU VOYAGE.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Monsieur GRENET indique que ce poste est pourvu par Monsieur Patrick GIBAUD. Il souligne la difficulté de sa tâche dont il s'acquitte avec beaucoup de conscience et de courage.

Le rapport est adopté.

Madame GIBAUD-GENTILI ne participe pas au vote.

O/J N° 22 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
EMPLOI D'ASSISTANTE AU RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Monsieur GRENET explique que cette création de poste fait partie des ajustements décidés en début de mandat. Il est bien évidemment exclu de renouveler ce type d'opération tous les ans.

Ce poste est créé au service de Monsieur de LARA. Toutes les Collectivités communiquent et éditent un support de communication : Conseils Général et Régional ainsi que les trois Communes.

Il paraît tout à fait normal que la Communauté d'Agglomération en fasse de même dans le cadre de ses compétences.

Ce plan de communication est destiné à valoriser le travail réalisé et à faire connaître les objectifs de la Communauté d'Agglomération, au-delà de tout esprit partisan.

La parole sera donnée à tous les Vice-Présidents, dans leur domaine de compétence, quelle que soit leur sensibilité politique.

Cet élément d'information permettra aux administrés de cerner le rôle au quotidien de la Communauté d'Agglomération dans leur vie.

Un plan de communication pour le mandat à venir sera soumis au Conseil.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 22 Bis - RESSOURCES - PERSONNEL.  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION DE BAYONNE ET DU SUD DES LANDES.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Des conventions de même nature ont été passées avec les Syndicats Mixtes des Transports en Commun, du Conservatoire et d'Izarbel.

Monsieur GRENET explique que le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale était géré par Monsieur ASTÉ-HABARNET.

Aujourd'hui, ce Syndicat entre dans sa phase opérationnelle et il convient de le structurer. Le S.C.O.T. a embauché une Directrice placée en deuxième position dans le cadre du recrutement organisé pour l'Agence d'Urbanisme. Elle a pris ses fonctions aujourd'hui.

Un Chargé de Projet a également été recruté pour la mission Transports en Commun en Site Propre. Sa mission portera sur l'ensemble du S.C.O.T. et non pas sur le seul périmètre des Transports en Commun.

Pour la Directrice du S.C.O.T. et pour le Chargé de Projet Transports une structure de secrétariat de direction doit être créée. La personne retenue travaillera à raison de 50 % pour chacune des deux structures. Elle sera recrutée par la Communauté d'Agglomération qui financera le coût de cet emploi. La convention propose l'affectation de l'intéressée au profit du S.C.O.T. pour travailler avec le S.M.T.C.

Le S.M.T.C. et le S.C.O.T. seront situés sur une plateforme de 400 m<sup>2</sup> pour travailler en étroite collaboration.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 23 - RESSOURCES - PERSONNEL.  
INDEMNITE DE COMPENSATION DES JOURS DE REPOS TRAVAILLES POUR 2007.

Rapporteur : Monsieur GRENADE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION

O/J N° 24 - MISSION INNOVATION - COMPETITIVITE - T.I.C. - COMMUNICATION.  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'aNTIC PAYS BASQUE.

Rapporteur : Madame BISAUTA.

Monsieur MONDORGE a expliqué le fonctionnement de cette structure à Monsieur GRENET qui s'est rendu à l'aNTIC.

Il a été impressionné par son mode de fonctionnement et la motivation du personnel qui travaille sur le site d'Izarbel.

Monsieur MONDORGE est très passionné par ce sujet et le financement de cette opération est tout à fait légitime.

Monsieur BOROTRA précise que cette somme s'ajoute à celle de 205 000 Euros votée dans le rapport d'octroi des subventions.

Le rapport et le projet de convention financière sont adoptés à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

O/J N° 25 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.  
G.I.P. LITTORAL AQUITAIN. CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE  
VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION ET DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le Conseil Communautaire décide :

- de remplacer Monsieur Jacques VEUNAC par Monsieur Georges DAUBAGNA en qualité de suppléant à l'Assemblée Générale ;
- de désigner Monsieur Jean ESPILONDO au Conseil d'Administration en qualité de titulaire et Monsieur Didier BOROTRA en qualité de suppléant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention particulière relative aux modalités de versement au G.I.P. Littoral Aquitain, de la contribution de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport et le projet de convention sont adoptés à l'unanimité.

## URBANISME

O/J N° 27 - URBANISME - BAYONNE.  
ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE SANGUINAT - ACQUISITIONS DE TERRAINS A  
DIVERS PROPRIETAIRES - TRANCHE 2.

Rapporteur : Monsieur Christian MILLET-BARBÉ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 28 - URBANISME - ANGLET.  
MODIFICATION N° 3 DU P.L.U. D'ANGLET - APPROBATION DU REGLEMENT DE LA  
ZONE UD - RECTIFICATION D'UNE OMISSION.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 29 - URBANISME - ANGLET.  
SECTEUR LA BUTTE AUX CAILLES. CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DU S.G.A.P.

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES

O/J N° 30 - PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES.  
CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX  
PERSONNES HANDICAPEES.

Rapporteur : Monsieur Christian MILLET-BARBÉ.

Cette commission est présidée par le Président. La vice-présidence sera assurée par Madame Brigitte PRADIER. Les élus suivants sont désignés pour y siéger :

- pour BAYONNE : MM. Christian MILLET-BARBÉ et LACASSAGNE ;
- pour BIARRITZ : Mmes PRADIER et CONTRAIRES ;
- pour ANGLET : M. CAZAUX, Mme GETTEN-PORCHÉ.

Monsieur GRENET relate le courrier par lequel Monsieur le Préfet demande :

- la création de cette Commission ;
- la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement concernant les bâtiments communautaires.

Monsieur MILLET-BARBÉ souligne l'ambiguïté qui porte sur le fait que cette Commission doit se substituer à celles créées dans chacune des trois villes.

Monsieur BOROTRA indique que la loi est ambiguë. Une interprétation ministérielle se prononce sur l'incompatibilité de l'existence d'une Commission Intercommunale et des Commissions Communales.

Monsieur GRENET pense qu'il convient de garder le système actuel qui fonctionne bien.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

O/J N° 31 - INFRASTRUCTURES - BAYONNE.  
TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REFECTION DU PONT MAYOU ET DU MUR DE QUAI - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA VILLE DE BAYONNE.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Il a visité le chantier avec Monsieur BARTHÉLÉMY-AGUERRE, représentant du Conseil Général. Il a également rencontré Madame ALLIOT-MARIE à laquelle il a remis un dossier de demande de subvention, plafonnée à 4 M€, dans le cadre des financements accordés par l'Etat en faveur des Collectivités Territoriales au titre des catastrophes naturelles.

Ces travaux pourraient donc être financés par l'Etat, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération, la Ville de Bayonne et le paiement des primes de la Compagnie d'assurance.

Le rapport et le projet de convention de mandat sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 32 - PATRIMOINE - BAYONNE.  
TRANSFERT DES MARCHES POUR LES OPERATIONS DE CONFORTEMENT ET DE REFECTION DU PONT MAYOU ET DU MUR DE QUAI.

Rapporteur : Monsieur GRENET.

Le rapport et les projets d'avenants de transfert sont adoptés à l'unanimité.

O/J N° 33 - PATRIMOINE - BIARRITZ.  
ECOLE SUPERIEURE D'ART. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS N° 1 et N° 4.

Rapporteur : Monsieur ABEBERRY.

Le rapport et les projets d'avenants sont adoptés à l'unanimité.

**ENVIRONNEMENT****ASSAINISSEMENT****O/J N° 34 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.**  
**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUX**  
**EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE COLLECTE DES EAUX USEES; POSTE DE**  
**RELEVEMENT.**

Rapporteur : Monsieur MONDORGE.

Cette décision est votée au bon moment. La Ville d'Anglet lance une opération sur le cours du ruisseau de Barbot où 201 propriétaires étaient « en infraction » parce que certains déversaient leurs eaux usées dans le système d'évacuation des eaux pluviales et inversement. Un certain nombre d'entre eux pourront bénéficier de cette subvention pour l'équipement en pompe de relèvement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GRENET remercie ses collègues et lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance :

  
Dominique GBAUD GENTILI